

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents :  
Mme Priscilla Lamontagne, conseillère  
Mme Claire Wallot, conseillère  
M. Francis Limoges, conseiller  
M. Marc-André Daoust, conseiller  
Mme Julie Pelletier, conseillère  
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller  
M. Loïc Boyer, conseiller

Est absente : Mme Line Surprenant, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim  
Madame Marie-Josée Russo, greffière et DGA

SUR CE :

... Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

2022-12-448

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

---

1. Ordre du jour - Adoption
2. Période d'intervention ;
3. Règlement 701 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2023 - Adoption
4. Augmentation de l'excédent de fonctionnement non-affecté ;
5. Contrat d'entretien – PG Solutions Inc. – Octroi du contrat
6. Autorité régionale de transport métropolitain / EXO – Budget et Quote-part 2023
7. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – Budget et Quote-part 2023
8. Régie de police du Lac-des-Deux-Montagnes- Budget et quote-part 2023;
9. Service intermunicipal relatif à l'aréna Olympia Deux-Montagnes/ Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Budget et Quote-part 2023;
10. Service intermunicipal relatif au centre d'appel d'urgence 911- Budget et quote-part 2023;
11. Service intermunicipal d'incendie Deux-Montagnes/ Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Budget et Quote-part 2023;
12. Diminution de l'excédent de fonctionnement non-affecté
13. Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – Budget et Quote-part 2023
14. MRC de Deux-Montagnes – Budget et Quote-part 2023
15. Période d'intervention ;
16. Levé de la séance.

Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier  
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE  
Le 19 décembre 2022

PÉRIODE D'INTERVENTION

---

*Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.*

2022-12-449

RÈGLEMENT 701 CONCERNANT L'ADOPTION DES  
DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS  
POUR L'ANNÉE 2023 - ADOPTION

---

*CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses prévus au budget pour l'année fiscale 2023 atteindront la somme de 28 452 468 \$;*

*CONSIDÉRANT QUE de cette somme 23 609 642 \$ proviendront des taxes générales et spéciales prélevées sur toutes les propriétés imposables de la Ville ;*

*CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens imposables de la Ville, pour l'année 2023 portée au rôle d'évaluation en date du 14 septembre 2022 est de 2 607 534 000 \$;*

*CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;*

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot  
et résolu unanimement*

*D'adopter le Règlement 701 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2023.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption.*

**ADOPTÉE**

2022-12-450

AUGMENTATION DE L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

---

*CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 24 janvier 2022 afin d'autoriser la trésorière à procéder au transfert d'un montant de 650 838 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, et ce, afin d'équilibrer le budget pour l'exercice financier 2022;*

*CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 actuelles démontrent que ce montant ne sera pas nécessaire afin d'équilibrer le budget;*

*En conséquence :*

Le 19 décembre 2022

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*D'abroger la résolution numéro 2022-01-022 puisqu'il n'est pas nécessaire d'équilibrer  
le budget pour l'exercice financier 2022.*

ADOPTÉE

2022-12-451

CONTRAT D'ENTRETIEN- PG SOLUTIONS INC.-  
OCTROI DU CONTRAT

---

*CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels d'entretien des différents logiciels utilisés par la  
Ville viennent à échéance le 31 décembre 2022;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer  
et résolu unanimement*

*D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement  
des contrats d'entretien annuel des différents logiciels avec la firme PG Solutions Inc., et  
ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 selon les modalités suivantes :*

<i>-AccèsCité Finance</i>	<i>52 258 \$ plus taxes</i>
<i>-AccèsCité – UEL</i>	<i>6 377 \$ plus taxes</i>
<i>-AccèsCité – voilà</i>	<i>3 707 \$ plus taxes</i>
<i>-Syged-Gestion des conseils et archives</i>	<i>4 751 \$ plus taxes</i>
<i>-AccèsCité territoire</i>	<i>22 870 \$ plus taxes</i>
<i>-AccèsCité Loisirs</i>	<i>3 315 \$ plus taxes</i>
<i>-Gestion des Ressources humaines et paie</i>	<i>8 231 \$ plus taxes</i>
<i>-Permis et demandes en ligne</i>	<i>2 570 \$ plus taxes</i>

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et  
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (postes budgétaires 02-120-00-414,  
02 130 00 414, 02-130-02-414, 02-320-00-414, 02-610-00-414, 02-701-20-414)*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2022-12-452

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN / EXO- BUDGET ET QUOTE-PART 2023

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust  
et résolu unanimement*

*D'autoriser le paiement de la contribution municipale provisoire de la Ville de Sainte  
Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 613 273 \$, ainsi qu'un montant de 4 727 \$ pour  
les mesures et activités reliées au transport collectif.*

Le 19 décembre 2022

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-370-00-951).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

*ADOPTÉE*

2022-12-453

*COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
(CMM)- BUDGET ET QUOTE-PART 2023*

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement*

*D'autoriser le paiement de la quote-part provisoire de la Ville de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 318 692 \$.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-390-00-951).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

*ADOPTÉE*

2022-12-454

*RÉGIE DE POLICE DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES-  
BUDGET ET QUOTE-PART 2023*

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2023 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, lequel  
représente un montant de 10 374 306 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un  
montant de 3 947 528 \$.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-210-00-951).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

*ADOPTÉE*

*Le 19 décembre 2022*

2022-12-455

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF À L'ARÉNA  
OLYMPIA DEUX-MONTAGNES /  
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC- BUDGET ET  
QUOTE-PART 2023

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier  
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2023 du service relatif à l'aréna L'Olympia Deux-Montagnes /  
Sainte Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant 800 175\$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un  
montant de 372 614\$ plus toutes taxes applicables.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et  
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-701-30-447).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2022-12-456

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF AU CENTRE  
D'APPEL D'URGENCE 911- BUDGET ET QUOTE-PART  
2023

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2023 du service relatif au centre d'appel d'urgence 911, lequel  
représente un montant 1 628 867 \$*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un  
montant de 353 569 \$.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et  
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-210-00-459).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2022-12-457

SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DEUX-MONTAGNES/SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC- BUDGET ET QUOTE-PART 2023

---

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier  
et résolu unanimement

D'approuver le budget 2023 du Service intermunicipal d'incendie Deux-Montagnes / Sainte Marthe-sur-le-Lac, lequel représente un montant 3 210 184\$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 1 682 965 \$.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (postes budgétaires #02-220-00-442, 03-210-00-001 et 02-921-00-840).

---

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2022-12-458

DIMINUTION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT  
NON-AFFECTÉ

---

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer  
et résolu unanimement

D'autoriser la trésorière à procéder au transfert d'un montant de sept cent vingt-neuf mille cent soixante-dix-neuf dollars (729 179\$) de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, et ce, afin d'équilibrer le budget de l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

2022-12-459

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE  
DEUX-MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-PART 2023

---

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust  
et résolu unanimement

D'approuver le budget 2023 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, lequel représente un montant de 579 122\$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un montant de 196 648\$.

Le 19 décembre 2022

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-414-00-951).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2022-12-460

MRC DE DEUX-MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-PART  
2023

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne  
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget 2023 de la MRC de Deux-Montagnes, lequel représente un  
montant de 2 575 068 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour un  
montant de 107 087 \$.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et  
qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-690-00-951).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

---

*Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans  
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.*

2022-12-461

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement*

*De lever la séance à 20 h 12*

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Le 19 décembre 2022